Christophe JACQUINET, directeur général de l'**ARS Rhône-Alpes** installe une **commission régionale des soins urgents et non programmés**
Lundi 23 septembre dernier,

Christophe JACQUINET, directeur général de l'ARS Rhône Alpes, a installé la commission régionale des soins urgents et non programmés. Ses membres ont engagé une réflexion sur l'amélioration des conditions de travail des médecins urgentistes en Rhône Alpes.

La politique d'amélioration de l'accès aux soins urgents et non programmés est une priorité pour l'Agence régionale de santé Rhône-Alpes. Elle s'inscrit dans les engagements du Président de la République et les instructions aux ARS de la ministre des affaires sociales et de la santé sur la mise en place des plans d'actions régionaux pour les urgences (circulaire du 27 juin dernier).

Pourquoi cette priorité ?
 L'accès aux soins urgents pour la population qui vit à plus de 30 minutes d'un Service mobile d'urgence et de réanimation (SMUR) revêt en Rhône-Alpes une importance particulière puisque cette situation concerne 5,8% de la population.

 70 établissements sont autorisés à exercer la médecine d'urgence et 9 Service d'aide médicale urgente (SAMU) :

 l'organisation de ces services et la motivation des professionnels qui y exercent est ainsi une

priorité majeure pour la bonne réponse à apporter à la population.

 La région comprend des spécificités géographiques majeures avec ses zones de montagne et ses zones rurales (Par exemple en Ardèche) qui obligent à améliorer l’articulation entre soins de premier recours et soins hospitaliers ;

 Avec environ 100 médecins généralistes « correspondants du SAMU », la région bénéficie de nombreux médecins généralistes formés et équipés pour la prise en charge des urgences vitales, en particulier dans les territoires isolés.

 Ainsi, une collaboration exemplaire s’est progressivement installée entre les Services départementaux d’incendie et de secours (SDIS) et l’aide médicale urgente régulée par les SAMU.

 L’ARS Rhône-Alpes souhaite enfin évaluer les effets de la réorganisation de la permanence des soins ambulatoire, mise en oeuvre dès la fin 2012.

Objectifs et missions de la commission régionale des soins urgents et non programmés
Cette commission régionale a pour objectif d’accompagner l’ARS Rhône-Alpes dans la définition de sa stratégie en matière d’amélioration de l’organisation des soins urgents et non programmés.

Elle est composée de professionnels du monde hospitalier ou de l’offre de soins de premier recours, impliqués dans la prise en charge des soins urgents et non programmés.

Elle associe également un médecin chef des Services départementaux d’incendie et de secours

(SDIS), un dirigeant d'une société d'ambulanciers et des acteurs du secteur médico-social.

Durant cette séance d'installation, l'ARS a présenté le plan d'actions régional pour les urgences qui s'articule autour de 3 volets :

1. L'amélioration de l'accès aux soins urgents pour la population située plus de 30 minutes d'un Service mobile d'urgence et de réanimation (SMUR) avec le développement et renforcement du dispositif des « Médecins correspondants SAMU » et le lancement d'une réflexion sur l'expérimentation de centres de soins de premier recours avec plateaux techniques, notamment en cabinets de montagne.

2. La prévention de la saturation des services d'urgences avec le développement d'actions ciblées pour améliorer la gestion des lits. En Rhône-Alpes, 17 établissements de santé vont être accompagnés par l'Agence nationale d'appui à la performance (ANAP) sur cet objectif ;

3. L'anticipation des situations de tensions avec la demande, faite aux établissements de la région, de déployer un plan d'actions spécifiques en cas de tension.

Dans ce cadre, les membres de la commission ont longuement évoqué les conditions de travail des médecins urgentistes, les difficultés à les fidéliser dans les établissements de santé et le risque de désinvestissement de professionnels qui choisissent parfois de réorienter leur carrière de façon précoce.

Christophe JACQUINET a confirmé qu'il souhaite relayer la proposition de la commission visant à engager un travail spécifique sur l'amélioration des conditions de travail des médecins urgentistes. En outre, il a précisé que « cette réflexion devra également prendre en compte la nécessité de proposer des profils de poste adaptés et la gestion prévisionnelle des effectifs en médecine d'urgence à l'échelle régionale. »

Concernant la définition du plan d'actions régional pour les urgences, les membres de la commission ont souhaité travailler sur 4 autres sujets prioritaires qui font l'objet de la mise en place de 4 groupes de travail :

1. L'organisation des transports héliportés ; l'ARS sera attentive au lien entre les hélicoptères sanitaires et la sécurité civile ;
2. Le développement de centres de soins de premiers recours avec plateau technique qui permettrait une meilleure gradation des soins entre les cabinets de médecine générale et le service des urgences hospitaliers. Ce groupe de travail pourra s'appuyer sur l'exemple des cabinets de montagne et de l'expérimentation soutenue par l'ARS à Cluses (Haute-Savoie).
3. Le suivi des activités non programmées par la construction d'outils d'information et de gestion des données permettant la mise en place d'un observatoire régional des urgences.
4. L'amélioration de la prise en charge en urgence des personnes âgées, dans le cadre des 30 filières gérontologiques en cours d'installation dans la région.

Christophe JACQUINET a indiqué que l'Agence régionale de santé Rhône-Alpes et cette nouvelle commission engageront l'ensemble de ces travaux dès cette année.

Une action du Axe 2 – Faciliter l'accès à une offre en santé adaptée et efficiente
Schéma régional d'organisation de l'offre de soins (SROS)
Volet thématique urgences de l'offre de soins hospitalière.
Action 2 : adresser les urgences vitales directement vers les plateaux techniques spécialisés.
Action 3 : diminuer le nombre de consultations non programmées dans les structures des urgences en assurant, en amont, par les partenaires du premier recours
et du médico-social, une prise en charge de qualité.